

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 39 (1901)
Heft: 31

Artikel: Un souvenir du Tir fédéral de Lucerne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198858>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Thône, 11, Lausanne.

Montreux, Gerzère, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.

Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Un souvenir du Tir fédéral de Lucerne.

Une école du canton d'Argovie faisait, dans la première quinzaine de juillet, la classique tournée du lac des Quatre-Cantons, avec arrêt à la chapelle de Guillaume-Tell. Elle devait regagner ses pénates en prenant, à Lucerne, le dernier train de la journée. Le vapeur à bord duquel la joyeuse bande se trouvait arriva-t-il trop tard à Lucerne ou le train s'ébranla-t-il avant l'heure, nous ne savons, mais le fait est que l'école fut dans l'impossibilité de rentrer dans son canton, ce soir-là. Les élèves, une cinquantaine de filles et tout autant de garçons, trouvaient tout d'abord l'aventure fort plaisante. Les maîtres, eux, riaient de moins bon cœur. Comment loger tout leur petit monde dans la ville en fête, pleine de tireurs et d'amis des tireurs? Ils allèrent d'hôtel en hôtel, suivis des cent jeunes gens. Mais, partout, on leur fit la même déclaration: « Nous n'avons plus une chambre, plus un seul lit! »

« Si nous nous adressions à quelqu'un de nos collègues des écoles de la ville! » suggéra un des maîtres. Peut-être pourra-t-il nous tirer d'embarras. »

On alla frapper à la porte de plusieurs instituteurs. Visage de bois. Ces messieurs étaient à la cantine du Tir fédéral ou sur les quais, où il y avait une fête vénitienne. On renonça à les chercher plus longtemps.

Cependant, la nuit était venue; quelques-uns des écoliers baillaient à se décrocher la mâchoire. La mine des magisters s'allongea de plus en plus. Ils étaient éreintés, eux aussi, et le souci de leurs responsabilités ne contribuait pas à leur remonter le moral.

En ce moment passa un agent de police. « Hé! brigadier! — lui cria un des maîtres.

— Qu'y a-t-il pour votre service? demanda le policier en s'approchant.

— Nous sommes une école en quête d'un logement pour cette nuit. Les hôtels, les auberges sont tous bondés. Où devons-nous aller?

— Ma foi, je n'en sais rien. Les particuliers eux-mêmes n'ont plus un matelas à offrir.

— Mais tirez-nous donc d'affaire, au nom du ciel!

— Donnez-moi le moyen de vous bâtir un nouvel hôtel en une heure, et je vous tirerai d'affaire.

— Trêve de plaisanteries, monsieur le brigadier. Si vous aviez le cœur au bon endroit, vous comprendriez que nous ne pouvons laisser errer plus longtemps ces enfants et qu'ils ont besoin tout au moins d'un lit de paille. Au reste, n'êtes-vous pas tenu tout le premier de prendre des mesures contre le vagabondage, monsieur le brigadier?

— Parfaitement, monsieur le maître d'école: si, à onze heures et demie, votre marmaille est encore à la rue, je la flanque au violon.

Là-dessus, l'agent fit le salut militaire, pirouetta sur ses talons et se mêla à la foule qui allait et venait.

Tristement, l'école reprit ses pérégrinations

dans la ville, qui retentissait du son des musiques, des chants et des rires de toute une population en fête. Pour les maîtres, la situation tournait au tragique.

Soudain, l'un d'eux poussa une exclamation et se frappa le front: « Et notre compatriote, le colonel H. ! Si celui-là ne nous vient en aide, la Providence elle-même ne pourra rien pour nous! »

« Le colonel H. ! le commandant de la place d'armes de Lucerne! Bien sûr que lui ne nous laissera pas dans l'embarras! Un homme si aimable! Que n'avons-nous songé à lui plus tôt! » s'écrièrent les autres instituteurs.

Grâce aux bons offices d'un milicien, on trouva sans trop de peine le colonel et on lui exposa le cas. Lui, en voyant ces écoliers et ces maîtres de chez lui avec la mine de gens qui savent n'avoir plus qu'une chance de salut, partit d'un bon rire, qui les réconforta tout de suite, et leur dit d'une grosse voix toute chaude de sympathie: « Enfants de l'Argovie, reprenez votre gaieté, je vous emmène tous sous le toit qui m'abrite: vous coucherez à la caserne! »

« Vive le colonel! » s'écria l'école.

— Ne faites pas tant de tapage, reprit l'officier, et suivez-moi.

En voyant déboucher toute cette bande devant la porte de la caserne, la sentinelle demeura bouche bée. Mais, puisque le colonel lui-même conduisait ces singulières recrues, il n'y avait qu'à les laisser passer.

« La caserne est occupée en partie par la troupe, mais nous arriverons bien à vous caser », dit le colonel. Et, en effet, au bout d'une demi-heure, chacun était dans un bon lit. Cependant, le silence ne paraissait pas devoir s'établir. Alors le colonel, riant sous cape, fit passer la garde dans chaque chambre. Et le caporal de crier sur un ton qui n'admettait pas de réplique: « L'extinction des feux a sonné; aussi, dès maintenant, le premier qui bouge sera-t-il fourré « au clou », jusqu'on a pour compagnie des bandes de rats! »

Cette terrible menace fit cesser sur le champ toutes les conversations, et les jeunes gens ne tardèrent pas à dormir à poings fermés.

Le lendemain matin, l'école prit avec délices le chocolat à la caserne. Au moment du départ, chacun voulut serrer la main du colonel. Celui-ci souhaita à tous un heureux retour dans leurs foyers et, s'adressant aux garçons, prononça cette brève harangue: « Mes amis, vous êtes entrés hier pleins de joie à la caserne. Quand vous y reviendrez dans cinq ou six ans, portant l'uniforme de notre armée, ayez la même bonne humeur et la même discipline, mais laissez à la maison, cette fois-là, vos amies, les jeunes filles... » Inutile de dire si l'on rit!

Les braves écoliers n'oublieront pas de sitôt leur voyage à Lucerne. Dans cinquante ou soixante ans d'ici, devenues des grand'mères, les jeunes filles qui y prirent part se diront peut-être l'une à l'autre: « Te souvient-il, Grilli, du temps où nous avions quinze ans et

où nous logions dans la caserne de Lucerne, avec des soldats? T'en souvient-il, dis? »

(D'ap. le *Berner Intelligenzblatt*.)

Une histoire de postier.

Un fonctionnaire fédéral, qui signe E. K., conte de la façon suivante, dans l'*Union*, organe des fonctionnaires et employés fédéraux, un souvenir de sa vie de « postier »:

« C'était au moment des vendanges. Garçon de bureau tout frais dans le service, un matin, à 1 heure, je me trouvais, enterré jusqu'aux hanches, au milieu d'un tas de colis que les trains 27/97 venaient d'amener. L'odeur de deux cents caissettes de raisins avait sans doute rappelé au fonctionnaire de service, un jeune aspirant valaisan, le goût du terroir de son pays, à telle enseigne qu'une question de ma part, au sujet d'une adresse du lieu de destination illisible, lui aura probablement échappé. Il s'agissait d'un colis de 600 grammes, qui s'était trouvé sous une pile de caissettes de raisin, et dont le lieu de destination avait été effacé, grâce au jus qui avait coulé. Sans penser à mal, je demandai à mon fonctionnaire si les lettres restantes « St-M. » signifiaient peut-être « St-Moritz » (Engadine). — « Oui. » — J'ajoute donc au crayon bleu les lettres « oritz » et le colis vole du côté de la route III.

Au bout de six semaines environ, M. S., sous-chef du bureau, m'appelle à son bureau et me présente le papier d'emballage d'un colis, en me demandant si je connaissais l'écriture bleue de l'adresse complétée. Je ne pouvais que répondre affirmativement, sur quoi le sous-chef ôta la chemise d'un dossier assez volumineux, disant en substance que l'expéditeur du colis renfermant des « échantillons d'étoffe en coton imprimée » à l'adresse de « M^{me} X., colporteuse, poste restante, à St-Margarethen », réclamait de la direction de l'arrondissement postal de B. une somme de 25 francs à titre de dommages-intérêts pour non arrivée du colis à son destinataire et préjudice probable résultant des commandes manquées.

Je contai à mon chef comment cela s'était passé, en ajoutant que je me mettrais directement en relation avec l'expéditeur, à quoi mon chef déclara consentir.

Le lendemain, j'expédiai une grosse commande — sept mètres d'étoffe légère et de bon teint, pour costume de dame — à la maison de B., en expliquant que j'étais l'auteur du fourvoyement du colis et en ajoutant que cette commande pouvait être exécutée contre remboursement, mais à la seule condition que la plainte en dommages-intérêts fût retirée auprès de la direction d'arrondissement.

Quelques jours après, l'étoffe bon teint me parvint; mon chef me tapa sur l'épaule, en me disant que je m'étais brillamment tiré du pétrin.

L'été suivant, à la première lessive, la teinte resta bien, pas dans la robe, mais dans la